

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
En N° 30
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES. 20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège. Messieurs les Directeurs des Postes.

FRANCE. — Paris, le 23 Mai.

La proposition que les bureaux de la chambre des députés avaient à examiner hier était de M. Gauquier; elle a pour objet de décider que les députés qui occupent des fonctions publiques salariées ne toucheront pas leurs appointements pendant la durée de la session. La lecture de cette proposition a été autorisée par six bureaux sur neuf.

— On assure que la session législative actuelle n'aura pas un caractère politique. Le vote des fonds secrets sera le seul vote de confiance. Tout se bornera, du reste, à des projets de loi relatifs aux matières administratives ou à des intérêts de localité.

— La force armée s'est emparée des combattants dans les journées des 12 et 13 mai. La chambre des pairs ordonne maintenant les arrestations de ceux qui paraissent avoir été les chefs du complot.

— Ce matin, à 8 heures, six fiacres ont amené à la prison militaire de l'Abbaye une trentaine d'élèves de l'Ecole Polytechnique. On rapporte que cette arrestation se rattache à la lettre insérée dans le Journal des Débats.

— M. le commissaire de police Jeannesson a été chargé par M. le préfet de police de faire une enquête dans toutes les mairies et dans les hôpitaux civils et militaires, afin de fournir une liste exacte des morts et des blessés dans les journées des 12 et 13 mai.

M. Jeannesson a remis hier son travail à M. Gabriel Delessert. Morts, militaires 15; bourgeois 59. Total 74. Blessés, militaires 36. bourgeois 61. Total, 97.

Cette liste doit servir à M. le ministre de l'intérieur pour le projet de loi qui doit être présenté aux chambres à l'effet de demander l'autorisation d'accorder des pensions aux blessés et aux parents des personnes tuées pendant ces fatales journées.

— Le bruit s'était répandu lundi dernier qu'une nouvelle tentative d'assassinat contre la personne du roi avait été commise pendant la visite de S. M. à l'exposition des produits de l'industrie. Voici ce qui avait donné lieu à ce bruit heureusement mal fondé :

Lundi matin, à l'ouverture des portes des salles d'exposition, un homme, paraissant, par son costume, appartenir à la classe ouvrière, s'est introduit dans la foule. A plusieurs reprises sa tenue et la nature des réflexions qu'il faisait sur les différents produits exposés, avait attiré l'attention sur lui, et plusieurs des exposants l'avaient signalé aux agents de surveillance de l'intérieur. Dans ce moment, on annonçait l'arrivée du roi; cet homme fut aussitôt arrêté et conduit au bureau de police, où on trouva sur lui une espèce de couteau-poignard. Il a été conduit à la Préfecture de police, et mis dit-on au secret.

(Droit.) — On a dû vendre aujourd'hui le journal du soir le Nouvelliste qui compte un an et quelques mois d'existence. Il paraît que cette feuille qui avait pris chaudement jusqu'ici la défense du chef du centre gauche va devenir l'organe avoué de l'opinion bonapartiste. L'un des acquéreurs du Nouvelliste serait, dit-on, le général Ramorino. On ne peut tarder à faire connaître la profession de foi du nouveau directeur que l'on dit devoir être M. Thomas, ancien rédacteur en chef du National.

REVUE DES JOURNAUX.

Le Moniteur ne contient absolument rien ce matin.

— Le National cherche à tourner en ridicule le rapport de M. le maréchal Gérard, sur les événements des 12 et 13 mai. Il s'efforce d'atténuer ce que le dévouement des citoyens de Paris a eu de méritoire et de spontané, tout cela, sans doute pour encourager, à l'avenir, les perturbateurs !

— Le Courrier français fait quelques réflexions sur ces mêmes événements, auxquelles nous adhérons volontiers, sauf pourtant quelques restrictions : « Encouragez publiquement les associations utiles, dit-il, et vous empêcherez que l'on n'embauche secrètement pour les complots. Songez à l'éducation des adultes autant qu'à celle des enfants, et que votre politique ne considère plus désormais les classes laborieuses comme étant dans un état de minorité. »

« Créez du travail, et faites la guerre à l'oisiveté, aux tendances impures, au lieu de la faire aux opinions. Que votre pouvoir ne soit pas la providence du monopole; ce que vous faites pour quelques-uns, faites-le pour tous, et si vous avez encore des contradicteurs, vous n'aurez plus d'ennemis. »

— On lit dans le Temps : « M. de Lamartine, d'autres disent M. le général Bugeaud, prépare une proposition sur la presse. Il s'agirait d'abolir le timbre et de réduire à très peu de choses les droits de poste, on rendrait de plus les cautionnements. »

En échange de ce dégrèvement, le gouvernement se réserverait chaque jour dans chaque journal une colonne qu'il remplirait à sa volonté. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il règne toujours un certain embarras à Madrid, dans le travail de la réorganisation du cabinet. Le choix du ministre de l'intérieur n'est pas encore arrêté; on parle comme devant occuper ce poste éminent, de M. Guifiana, député de Tolède, mais personne ne prend au sérieux la candidature de cet homme qui n'appartient ni à l'opinion exaltée ni à l'opinion modérée.

On croit que le plan du comte de Luchana est de marcher contre Cabrera aussitôt qu'il aura complètement vaincu Maroto. Il ne rencontrerait plus alors qu'une faible résistance dans l'intérieur. Les fonds se soutiennent à la bourse à des prix assez fermes. Le 5 p. c. a été fait à 20 3/4 au comptant.

Les journaux de Madrid du 16 annoncent qu'Espartero après avoir pris Guardamino, continuait avec activité à poursuivre les forces carlistes. Les dernières nouvelles reçues du quartier-général de Luchana, portent la date du 14. Espartero dirigeait la plus grande partie de ses troupes vers Mena, où il se proposait d'entreprendre de nouvelles opérations sur Balmaseda et Arécinaga. Le général Cistagneda restait chargé de la défense de la ligne de Ramales jusqu'à Lavedo.

L'Indicateur de Bordeaux annonce à la date du 21 que

Zurbano vient de remporter un avantage signalé sur les carlistes. Dans la journée du 15 de ce mois, il a presque entièrement détruit à Gamarra, le 5^e bataillon alvais, lui ayant fait 150 prisonniers et mis hors de combat environ 120 hommes tués ou blessés.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 mai.

Par arrêté royal du 23 mai : Le sieur Smits (Jean-Baptiste), membre de la chambre des représentants, directeur du commerce et de l'industrie au département de l'intérieur, est nommé définitivement directeur de la Banque de Belgique.

Cet arrêté va soumettre M. Smits à une réélection, comme représentant d'Anvers. Réélection qui est certaine, si M. Smits consent à accepter un nouveau mandat. Car, la ville d'Anvers ne peut oublier le dévouement de ce député, dans toutes les discussions où les intérêts de notre métropole commerciale étaient en jeu.

La nomination de M. Smits laisse vacante la direction du commerce et de l'industrie, au ministère de l'intérieur; le choix de son successeur à ce poste important, exige l'attention sérieuse de M. de Theux.

— Le duel qui a eu lieu il y a quelques temps entre Messieurs Charles de Bronckere et Bire a donné lieu à des poursuites judiciaires de la part du ministère public. L'affaire est fixée au 30 mai prochain devant le tribunal correctionnel de cette ville.

La chambre s'est occupée aujourd'hui du projet de loi autorisant l'élection d'un sénateur par les districts de Tongres et de Maesyeck.

M. Dumortier, s'appuyant sur ce que la constitution déclare que les députés sont mandataires de la nation et non pas d'un arrondissement, a demandé le rejet de la loi qui lui paraissait avoir pour but occulte de faire considérer les sénateurs appartenant au territoire cédé comme ne pouvant plus faire partie de la chambre; il a déclaré que dans le cas où le projet serait adopté, il demanderait que le district d'Arlon, qui a perdu une partie de son territoire, fut appelé aussi à de nouvelles élections.

M. le ministre de l'intérieur a objecté que dans le Limbourg plus de la moitié de la population, qui a fait les élections se trouvait détachée de la Belgique, et que dans le district d'Arlon la population qui reste à la Belgique est bien plus nombreuse que celle qui en a été distraite.

La proposition de M. Dumortier a été écartée et la loi adoptée par 40 voix contre 16.

Le projet de loi concernant les officiers étrangers dont le rapport a été présenté par M. de Brouckere, a été ensuite adopté à l'unanimité de 55 voix.

MM. de Mérode, Dumortier, Frison, se sont abstenus. Après le vote de ce projet de loi, la chambre s'est occupée de la loi relative à la réorganisation des conseils provinciaux du Limbourg et du Luxembourg. M. de Renesse seul a pris la parole dans la discussion générale et a déclaré en terminant qu'il voterait contre l'art. 2 du projet du gouvernement dont la section centrale avait demandé le rejet, et contre toute dislocation des conseils provinciaux.

Cet amendement a été accueilli par la chambre malgré une légère opposition de M. le ministre de l'intérieur, et la loi a été adoptée à la majorité de 55 voix contre une.

Le projet de loi pour la milice, pour lequel la section centrale avait proposé une disposition transitoire, tendant à autoriser le gouvernement à ne garder les miliciens des classes de 1832, 1833 et 1834, que jusqu'au 1^{er} mai 1840, a été adopté sans discussion par 58 voix contre 2.

La chambre s'est encore occupée du projet de loi relatif au crédit ouvert au ministère de la guerre, pour créances arriérées de son département. Ce projet a été adopté tel qu'il a été amendé par la section centrale à l'unanimité des membres présents.

Le projet de loi relatif à la reprise du canal de Charleroy a été également adopté après une assez longue discussion sur l'opportunité du vote du projet par 52 voix contre une.

La chambre a ensuite adopté sans aucune discussion le projet de loi tendant à accorder de crédits pour les canaux de Charleroy et Terneuzen, à la majorité de 55 voix contre une.

MM. Dubus aîné et Eloy de Bardinne se sont abstenus.

La chambre a en fin terminé par le vote sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 174,000 fr. pour frais de l'établissement et du service de pilotage.

Ce projet a été adopté après une courte discussion, dans laquelle M. Donny s'est élevé avec force contre le tort immense que ce projet de loi fait aux intérêts de la ville d'Ostende, à la majorité de 54 voix contre 2.

A la fin de la séance un des secrétaires a donné lecture d'une lettre par laquelle M. Verhulst prévient la chambre qu'ayant été nommé receveur de la ville d'Anvers, il lui est impossible de rester membre de la chambre des représentants, parce qu'il croit devoir se consacrer tout entier à ses nouvelles fonctions.

Ensuite la chambre s'est ajournée indéfiniment.

Dans la séance de ce jour, le sénat s'est occupé de la nomination des membres du jury d'examen. Voici le résultat des divers scrutins :

DOCTORAT. — Membres titulaires.

Droit. — M. de Hanssy, sénateur; Dupret, professeur, à Liège.

Médecine. — M. Seutin, professeur, à Bruxelles; M. Baud, professeur, à Louvain.

Sciences. — M. Cauchy, ingénieur, à Namur; M. Pagani, professeur à Louvain.

Lettres. — M. le baron de Reiffenberg, conservateur de la Bibliothèque nationale; M. Baguet, professeur à l'université de Louvain.

Membres suppléants :

Droit. — M. Dewandre, conseiller à la cour de cassation; Minne-Barth, professeur à Gand.

Médecine. — MM. Royer et Simons, professeurs à l'université de Liège.

Sciences. — M. Dumont, professeur, à Liège, et George, professeur à Bruxelles.

Lettres. — Alvin, chef de bureau au ministère de l'intérieur, et M. Roulez, professeur, à Liège.

CANDIDATURE. — Membres titulaires.

Droit. — MM. Joly et Lefevre, conseillers à la cour de cassation.

Médecine. — M. Burgrave, professeur à Gand et M. Vandecorput, professeur à Bruxelles.

Membres suppléants.

Droit. — M. Fernelmont, procureur-général à la cour d'appel de Bruxelles; M. Borgnet, conseiller à la même cour.

Médecine. — M. Houdet, professeur à Gand et Lanthier, docteur en médecine à Louvain.

Le sénat a ensuite adopté les projets de loi relatifs aux transferts et crédits au département de la guerre; aux crédits au département des affaires étrangères; au crédit pour le paiement du 1^{er} semestre de la dette; et a entamé la discussion sur le projet relatif aux péages sur le chemin de fer.

Il a entendu le rapport de M. le comte de Baillet sur le projet relatif au péage sur l'Escaut. La commission en propose l'adoption, mais elle a été unanime pour blâmer l'augmentation des centimes additionnels sur les droits de douane et de transit.

La séance a été renvoyée à demain 11 h. 1/2.

Bruxelles, le 23 mai. — (3 heures). — La bourse de ce jour a encore été des plus calmes. Il y avait cependant une espèce de tendance à la hausse sur les obligations de l'Etat. Quant aux actions industrielles, que certains journaux disent être en grande faveur, elles sont restées, comme depuis quinze jours, absolument sans affaires. La stagnation à leur égard n'a jamais été plus complète. Point de nouvelles politiques.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 53 5/4 A, 5 p. 101 5/8 P, 4 p. c. 92 5/8 P, 3 p. c. 71 7/8 A, 7 1/2 P, Société Générale titres en nom fl. 774, certificats au porteur émission de Paris 1645; Société de Mutualité 1056 25 (105 5/8 P; 1055 [105 1/2] A; Banque de Belgique 790 (79 A; Société Nationale 1000 (100 P).

L'actif espagnol est un peu mieux, il s'est traité quelques affaires, on attribue l'amélioration du prix, à la nouvelle officielle que M. Thiers a dîné mardi aux Tuileries; et, pour les spéculateurs toujours crédules, de la table royale au ministère il n'y a qu'un pas; on cote 18 9/16 A.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 18 3/8.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Rien en graines grasses; l'huile a un comptant calme, à terme peu de vendeurs, celle de lin tient prix; tourteaux sans affaires.

COUR D'ASSISES. — AFFAIRE DE MM. BARTELS ET KATS.

(Audience du 23 mai.)

A midi commence l'interrogatoire des accusés.

M. Adolphe Bartels se reconnaît l'auteur de la proclamation adressée à l'armée. Il l'a fait imprimer par M. Voglet, quelque temps avant la réunion des chambres. Elle a été tirée à mille exemplaires. L'imprimeur était autorisé à faire connaître l'auteur, mais il a omis de mettre au bas de quelle imprimerie elle émanait. L'accusé reconnaît l'avoir fait traduire en flamand, et fait tirer de 500 à 1000; il l'a distribuée par lui-même ou par des amis qu'il refuse de nommer. Quelques exemplaires l'ont été dans les corps de gardes et les casernes. Il en a jeté dans les soupentes des maisons. Il en a distribué par à Bruxelles. Ses amis en ont fait parvenir à Beverloo. Quoique seul auteur de la pièce, plusieurs autres, qu'il refuse de nommer, ont concouru à sa rédaction. — M. le président : Dans quel but a-t-elle été rédigée, imprimée et distribuée à Bruxelles et à des militaires? R. Le but est indiqué dans les termes mêmes de la proclamation. Je voulais impressionner le pays sur les affronts dont on nous menaçait. D. Vous vouliez donc engager les soldats à résister aux ordres de leurs chefs? R. Je désirais avant tout empêcher à tout prix la honte du pays. D. Si l'armée avait reçu l'ordre de se retirer et d'évacuer le territoire après l'acceptation du traité par les autorités constitutionnelles du pays, pensez-vous que l'armée, nonobstant l'ordre de ses chefs, pût désobéir? R. Je désirais qu'elle n'obtempérât pas.

D. Vous excitiez les soldats à la désobéissance? R. Mon but est expliqué dans les termes mêmes de la proclamation. D. En excitant les soldats à désobéir aux ordres de leurs chefs, vous vous mettiez en opposition directe avec les lois du pays. R. C'était pour moi une question d'honneur national, et toute autre considération disparaissait à mes yeux, tout était pour moi subordonné à la défense du pays. Je m'en réfère du reste à ma proclamation.

M. le président fait représenter à l'accusé les différents numéros du Belge où se trouvent les articles incriminés, et l'accusé s'en reconnaît l'auteur.

M. le président : Adolphe Bartels, vous êtes accusé d'avoir, par ces divers articles, excité les soldats et l'armée à résister aux ordres des autorités, s'il est question d'abandonner le territoire. Qu'avez-vous à répondre? R. Rien. D. Rien? R. Non. D. Vous reconnaissez que c'est dans ce but que vous avez rédigé ces articles? R. Oui, toujours dans le but expliqué dans la proclamation, mes articles devaient nécessairement converger dans le même but que la proclamation. D. Vous vous mettez donc au-dessus des autorités? R. Je voulais empêcher le morcellement de territoire. D. Mais si ce morcellement était devenu nécessaire, si le roi, les chambres et les autorités constitutionnelles du pays avaient jugé que, dans l'intérêt même du pays, il fallait, quoiqu'à regret, consentir à cette cession de territoire, pensez-vous qu'il appartenait à un simple citoyen de s'y opposer? R. Je pense que dans ce cas la nation devait se mettre au-dessus du pouvoir constitué.

D. Mais c'était se mettre en révolte ouverte contre le gouvernement du pays. R. Ceci sera plaidé. D. Cela pouvait amener de grands malheurs, et avoir l'anarchie pour résultat. R. Le morcellement aussi était une grande infamie. D. J'aurais désiré que vous puissiez donner d'autres explications, car je vous ferai remarquer qu'en répondant ainsi, vous ne vous défendez pas contre l'accusation. R. Je m'en réfère à mes défenseurs.

M. Barthels déclare n'avoir eu aucune relation avec son co-accusé Kats n'ayant jamais été au meeting et ne lui avoir pas envoyé de proclamations. Il en a distribué quelques-unes place des Martyrs. Il n'a pas cherché à enrôler des volontaires. Il était membre et un des fondateurs de l'association belge, mais non de son comité. Cette association voulait la défense du territoire par tous les moyens possibles. L'accusé reconnaît un paquet de proclamations traduites en flamand, et la matrice de la médaille Quarré, saisie chez lui.

On passe à l'interrogatoire de l'accusé Kats qui a lieu par interprète en flamand. Cet accusé reconnaît être le seul rédacteur du Volksvriend. Il est le secrétaire du meeting, il a reçu la proclamation, de M. Gillo, peintre sur porcelaine. Il a donné à son beau-frère le sieur Dehou, imprimeur du Volksvriend, l'Éclairteur où elle se trouvait, pour la traduire, s'il y avait lieu de l'insérer au Volksvriend. Il n'a donné des proclamations qu'à Perrier. Il avait été l'auteur des deux articles incriminés.

Le but de mes articles, dit-il, était d'éclairer le peuple relativement aux 24 articles, et de lui dire que la Belgique étant plus forte que la Hollande, elle ne devait pas accepter après que la Hollande avait refusé pendant sept ans; que ce serait une lâcheté. D. L'accusé entendait-il exciter le peuple et l'armée à résister même après que les autorités constitutionnelles du pays auraient accepté le traité. Voula-t-il exciter le peuple et l'armée à ne pas obéir? R. Je n'avais pas l'intention d'exciter à la résistance après que les autorités constituées auraient décidé. Mon but était seulement d'éclairer le gouvernement sur l'opinion de la nation, mais nullement de me mettre au-dessus des autres.

Kats ne faisait pas partie de l'association belge, il n'est que des meetings qui n'ont pour but que d'éclairer le peuple, non pas dans un mauvais sens, mais dans un sens moral.

On passe à l'audition des témoins.

1^{er} témoin, M. Voglet a imprimé la proclamation, sous condition qu'il pourrait en nommer l'auteur. Les mille exemplaires ont été remis à M. Bartels. Il en a été de même de la traduction. Le nom de l'imprimeur a été omis par la négligence du prote.

2^e témoin, M. Estaquier, agent de police à Bruxelles, a remis un exemplaire de la proclamation que lui avait donné Pool, éditeur du Belge, à M. Plumier, chef de la division de la police municipale, qui l'a fait parvenir au procureur du roi.

3^e témoin, M. Busson, adjoint-commissaire de police, dépose que la femme Leemans lui a remis à la caserne du Petit-Château un exemplaire de la proclamation qu'un militaire avait trouvé sous la porte.

4^e témoin, M. Pool, éditeur du Belge, dépose qu'un inconnu lui a remis quelques exemplaires dans un estaminet. Il en a remis un à Estaquier. Il ne sait où sont les autres.

5e. témoin, M. Coeckelberg, cabaretier, en face de la caserne Ste-Eli-

6e. témoin, Gillo, peintre, en a reçu un paquet qu'il a distribué à ses amis.

7e. témoin, Charles-Louis-Jules Tené, capitaine de la 5e compagnie de sapeurs-mineurs, dépose en ces termes :

8e. témoin, Perrier, instituteur aux Ecaussines d'Enghein, dépose que Kats lui avait parlé de la conversion de Bartels qui était devenu son ami.

9e. témoin, J. B. Verhoeven, cantinier au camp de Beverloo, dépose qu'il a reçu une proclamation en français par la poste, qu'elle est restée deux jours à la cantine, et que le 5e jour, un officier du 1er chasseurs lui a dit qu'il fallait mettre cette pièce de côté, parce que cela ferait mauvais effet.

10e. témoin, Mlle Pauline Jors, tenant café au camp de Beverloo, dépose que dans le courant du mois de février elle a reçu une lettre contenant deux proclamations, qu'elle les a déposées dans la salle du café et qu'un officier lui ayant fait observer que cela pouvait faire mauvais effet, et qu'elle devait remettre ces pièces au général Magnan, elle les lui a fait parvenir par l'entremise de ce même officier.

11e. témoin, M. Michaels, ex-officier, a donné sa démission du meeting quand il fut convaincu que Bartels en faisait partie. Cette conviction résulte de ce qu'une personne le lui avait dit, et qu'il a vu cet accusé place des Martyrs.

12e. témoin, M. Dehon, cité plus haut, confirme ce qu'a dit Kats de la traduction. Il ajoute que le meeting devait repousser ceux qui proféraient des cris contre le roi et les autorités.

M. Thiélemans répond à un des défenseurs que M. Barthels refusa une place de commissaire de district, immédiatement après la révolution, à ce que croit le témoin, par désir d'indépendance.

M. F. Dayet, rédacteur de l'Espoir, dépose que dans l'association formée en novembre, et dont étaient plusieurs députés de toutes opinions, il n'a jamais été question que de prêter un concours loyal au Luxembourg et non de résister aux autorités.

Dans la séance du lendemain, M. d'Anethan, organe du ministère public, a commencé par faire remarquer que les deux accusés professent une opinion toute républicaine et en dehors de notre forme de gouvernement.

A 1 heure moins 1/4 la séance est suspendue pour un quart-d'heure, puis la parole est continuée à M. d'Anethan. Il voit des points de rapports entre le complot incriminé et la dernière émeute de Paris.

La question politique sera plaidée par M. l'avocat Barthels; les points de droit, etc., par M. l'avocat Wautet, et M. l'avocat Lezaeck repliquera au ministère public.

LIÈGE, LE 25 MAI.

CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DU LUXEMBOURG.

Après les considérations que nous avons exposées hier, examinons maintenant, sous le rapport des distances et des communications, les positions respectives de Marche et de St.-Hubert.

Table with 2 columns: MARCHÉ and ST.-HUBERT. Rows list distances for Durbuy, Erezée, Laroche, St.-Hubert, Nassogne, Wellin, Houffalize, and Vielsalm.

en faveur de Marche. Ce tableau prouve que la formation d'un arrondissement, ainsi composé, dont le chef-lieu serait St.-Hubert, est impossible.

On ne peut cependant le former autrement dans ce système. Le canton de Durbuy, enclavé dans les provinces de Namur et Liège, ceux d'Erezée, Vielsalm, Houffalize, ne peuvent jamais, à cause du trop grand éloignement et du défaut de communications, appartenir à St.-Hubert.

Ce tableau prouve encore en faveur de Marche que l'on ne peut former un arrondissement dont les cantons fussent plus rapprochés de Marche, chef-lieu, surtout dans une province aussi étendue et aussi peu peuplée, eu égard à son territoire.

Il y aurait donc amélioration évidente dans leur position. Les communications avec Marche sont aussi plus nombreuses et plus faciles. St.-Hubert ne possède qu'un embranchement, celui de Rocogne, par St.-Hubert, vers la barrière de Champlon.

Laroche n'a pas de communications non plus. On ne peut y arriver que d'un seul côté, par la route, en construction, de la barrière de Champlon.

Laroche compte, d'après le premier tableau, 206,000 aunes. Enfin Marche a tous les avantages d'une longue possession, d'un droit acquis, et un gouvernement, une administration, sont tenus de respecter ces titres.

Le transfert à Warre du tribunal de Nivelles, disait M. le ministre de la justice, serait la ruine de la ville de Nivelles, qui n'a d'autres ressources, et qui invoque une possession immémoriale, motif puissant, et que Marche peut invoquer à son tour.

Marche n'a ni commerce, ni industrie capables de lui procurer les ressources nécessaires. Otez-lui son tribunal et tout sera perdu pour elle.

M. Poltoratsky, fabricant russe vient d'arriver à Liège pour y visiter les établissements industriels. Avant-hier, un enfant dont les parents demeurent dans la rue des Clarisses, s'est précipité du toit sur le pavé.

Le désarmement se poursuit avec activité en Hollande: les journaux sont remplis de détails sur le départ des permissionnaires. Le corps de grenadiers a renvoyé en congé plus de 500 hommes.

Dimanche dernier on a remarqué beaucoup de familles hollandaises au Parc et leur surprise a été grande de trouver si belle une promenade qu'on leur avait annoncé comme ayant été à-peu-près détruite en 1830.

Un journal de Marseille annonce que M. l'abbé de La Mennais est parti samedi pour aller visiter les ruines de la Grèce. Il se serait embarqué sur le Rhamnés, qui portait aussi M. Joubert, de Guiche et Labourdonnaie.

Nos informations nous permettent de démentir la nouvelle donnée par le Belge, et répétée par d'autres journaux, d'après laquelle M. le ministre de la guerre aurait remis au roi un travail pour la mise à la retraite de 15 officiers-généraux ou supérieurs et de 500 officiers de grades inférieurs.

ce genre n'a été préparé et n'a pu par conséquent être soumis à l'approbation royale.

Un grand mouvement aura lieu incessamment parmi les troupes de notre armée. Presque toutes celles qui se trouvent actuellement en cantonnement, vont rentrer en garnison.

Plusieurs armuriers et marchands quincailliers, de Bruxelles, qui avaient été condamnés correctionnellement le 17 avril dernier à un emprisonnement et à une amende pour saisie des armes faites chez eux, viennent d'obtenir par arrêté royal remise entière de l'emprisonnement.

LE JURY D'EXAMEN. — La majorité de la chambre des représentants vient de donner une nouvelle preuve de partialité en faveur de l'université catholique et d'hostilité contre l'université libre de Bruxelles.

Table titled EXAMINATEURS. Rows list Université catholique, Université de Liège, Université de Gand, Université de Bruxelles with counts.

Table titled SUPPLÉANS. Rows list Université catholique, Université de Liège, Université de Gand, Université de Bruxelles with counts.

Sur sept nominations d'examineurs, l'université catholique en a obtenu cinq; l'université de Bruxelles n'en a pas eu une seule, elle ne compte même pas même pas un de ses professeurs parmi les examinateurs suppléants.

THEATRE.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant l'analyse, scène par scène, de Tancredi, l'opéra que la troupe allemande donne demain.

TANCREDI, opéra en 4 actes, musique de Rossini. Personnage. Arsire, roi de Syracuse. MM. Kreutzer.

ACTE Ier. — Salle dans le palais d'Arsire. Les chevaliers sont assemblés et se réjouissent de la réconciliation d'Arsire avec son vaillant général Orbassan.

ACTE II. — Place publique. On se rend à l'église. Tancrède se présente au roi sous le nom d'un chevalier étranger.

ACTE III. — Prison. Le roi doute de la culpabilité d'Arménaide et désire la sauver. Tancrède s'annonce comme son défenseur, il accuse Orbassan de calomnie et l'appelle au combat.

ACTE IV. — Place publique. L'ennemi est battu. Tancrède arrive vainqueur et obtient la main d'Arménaide.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 27 mai, la troupe allemande donnera une première représentation de TANCREDI, grand opéra en 4 actes, à grand spectacle, musique de Rossini.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 MAI 1839. Naissances, 5 garçons, 5 filles. MARIAGES 4, savoir: entre Jean Pierre Ledent, typographe, rue Pierrusse, et Marie Catherine Paisant, couturière, fanb. Vivegnis.

Du 24. — Naissances: 1 garçon, 4 filles. Décès: 4 filles, 1 homme, savoir: Bernard Joseph Dolhain, âgé de 45 ans, tailleur, rue des Urselines, époux de Me. Marg. Quitin.

La taxe du pain est la même que la semaine dernière.

ANNONCES.

A L'OCCASION DE LA FÊTE il y aura **BAL** chez DEBEUR, faubourg St-Gilles, Dimanche et Lundi.

POUR LA CLOTURE DE LA FÊTE,

GRAND CONCERT

Le 26 courant, à 6 heures, suivi d'un BAL, chez FALIZE, à Marengo, à Ans. 660

A VENDRE UN ANE de 4 à 5 ans et une roue à tourner le beurre avec tonneau et chien. 675

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

A VENDRE ou à ÉCHANGER contre BIENS-FONDS, une GRANDE et BELLE MAISON, avec une DISTILLERIE neuve achalandée. S'adresser au n° 660, rue Féronstrée. La distillerie se vendrait séparément. 532

BELLE MAISON A VENDRE, avec grande facilité de paiement et jouissance de suite. S'adresser à M^e PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont, et au faubourg St-Gilles, n. 485, les dimanches avant 11 heures. 677

A VENDRE, UNE MAISON AVEC JARDIN. S'adresser rue Agimont, n. 7. 674

A LOUER, deux PETITES MAISONS, rue de la Casquette, s'adresser rue du Pot-d'Or, n. 9. 668

A VENDRE, une VITRINE ayant peu servi, avec volets en fermailés, un ENCADREMENT EN PIERRE de porte cochère, et quantité de Vieilles Croisées et Portes. S'adresser rue du Pot-d'Or, n. 9. 669

A LOUER pour la Saint-Jean, une JOLIE MAISON FRAICHEMENT DÉCORÉE, avec cour et un beau jardin, réunissant les agréments de la ville et de la campagne et jouissant d'une très-belle vue, située à Hoche-Porte. S'adresser rue St-Séverin, n. 723. 666

A LOUER

LA BELLE

maison de campagne,

de Snauwenberg, située sur la frontière de la Belgique et l'ancienne route de Liège sur Aix, commune de Fouron-le-Comte, province de Liège. S'adresser à M^e DELVAUX, à Fouron-le-Comte. 676

A VENDRE une MAISON avec USINE, FORGE et JARDIN de 13 à 14 ares, située en lieu dit Fond des Pietresses, commune de Jupille. S'adresser à M. J. H. DEMONCEAU, place Saint-Denis, à Liège.

LA MAISON occupée par M. DAMBIERMONT, rue de la Grande Tour, est présentement A LOUER, pour la St-JEAN ou plutôt si on le désire. S'adresser même rue, n. 502.

A LOUER, pour le 1^{er} juin prochain, une BELLE MAISON, avec cour, jardin et four, située au Laveu, n° 1172, au haut du faubourg St-Gilles. S'adresser rue du Pont d'Avroy, n° 577. 531

A LOUER, pour le 24 juin prochain, UNE MAISON DE COMMERCE faisant le coin des rues Grande Tour et Souverain-Pont, n° 506, ayant deux entrées. S'adresser rue Pied de Pierreuse, n° 8. Au même n° on demande des APPRENTIS pour la Bijouterie. 618

VENTE DE POULAINS.

LUNDI, 27 MAI à midi, dans la cour du Palais, le receveur des Domaines vendra TROIS POULAINS, provenant de la 12^e batterie montée du 2^e régiment d'artillerie. — ARGENT COMPTANT. 643

MAGASIN

DE

GLACES A MIROIRS

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DE BOHÈME,

De toutes grandeurs, cadres dorés gothiques, ornements très-riches de Rome, et autres différens genres et dernier goût, et aussi pour estampes.

Chez F. J. CAMBRESY, maître miroitier, rue Pont d'Avroy, n° 55 nouveau, à Liège. Remet les vieux miroirs à neufs; le tout à un prix très-moderé. 667

A VENDRE un jeune et joli CHEVAL DE SELLE, robe grise, sans vice, défaut, ni caprice. — S'adresser, rue du pont d'Avroy, n. 587. Il est pour peu de jours en ville.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syre, près de St-Paul, n° 4. 661

A LOUER, pour le 24 juin, DEUX MAISONS avec jardins, rue des Sœurs-Grises, n° 51 et 53. La première est occupée par M. le professeur LESBROUSSART. S'adresser pour les voir et connaître les conditions à M. JENICOT, rue Neuvice, n° 24. 410

Un négociant de cette ville CHERCHE UN ASSOCIÉ qui puisse disposer d'un crédit de 20 à 25.000 francs. Il fournira de son côté plus de 25 à 30.000 en marchandises. La clientèle de son établissement est très-étendue, et il désire donner plus d'extension à ses opérations, dont les bénéfices annuels s'élèvent de 50 à 40 0/0. S'adresser à Liège, en l'étude de M^e RENOU, notaire, rue des Célestines. 638

VENTE DEFINITIVE

ET SANS

faculté de surenchérir,
SUR LA MISE A PRIX DE 10,000 FRANCS.

JEUDI 6 JUIN 1839, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e BIAR, notaire à Liège, à la vente aux enchères et avec les plus grandes facilités de paiement, d'UNE BELLE

propriété champêtre,
LIBRE DE CHARGES,
SITUÉE A BEAUFAYS,

Consistant en bon et commode quartier de maître, maison à l'usage du concierge, belles écurie, étable et remise, un fournil avec citerne, jardin potager garni d'une bonne couche d'asperges, pelouse, bosquet, étang, prairie plantée de bons arbres à fruits et entourée de hayes vives, le tout contigu et d'une contenance d'environ un bonier.

Cette propriété réunit sous le rapport de la salubrité ainsi que des sites pittoresques qui l'avoisinent, tous les agréments champêtres et les bâtimens longeant la grand-route de Spa sur une étendue d'environ 120 pieds, et à proximité de celle qui va ouvrir des communications avec le Luxembourg, présentent tous les avantages désirables pour un établissement industriel ou commercial qui pourrait rivaliser avec ceux qui se trouvent entre Beaufays et le faubourg d'Amécœur.

Le propriétaire pourrait, au gré des amateurs, traiter de la vente d'autres terrains dépendans de sa ferme située dans la même localité.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire BIAR. On peut voir les biens à vendre les LUNDI et JEUDI de chaque semaine, de neuf heures du matin à cinq heures de relevée. 675

A SURENCHÉRIR

D'UN 20^{me} DU PRIX

JUSQU'INCLUS LE 5 JUIN 1839,

en l'étude du notaire LAMBINON, place derrière l'Hôtel-de-Ville à Liège,

LES

Immeubles ci-après :

1^o Une MAISON cotée 588, composée de deux corps de bâtiment, en très-bon état, située rue Entre-deux-Ponts, à Liège.

2^o Une MAISON n° 73, située rue Porte-aux-Oies, à Liège. Ces immeubles ont été adjugés ensemble au prix de 7550 fr.

3^o Une MAISON, n° 22, située rue Rolaiwe, Outre-Meuse, à Liège, louée 131 francs 40 centimes par année, adjugée pour 1550

4^o Et une MAISON contenant six habitations, étables, cour, jardins et autres dépendances, située à Bressoux, commune de Grivegnée, louée moyennant un loyer annuel de 660 francs 90 centimes adjugée au prix de 5250 fr. 672

à vendre aux enchères,

En l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège, le MARDI 11 JUIN 1839, à 10 heures, avec facilité de paiement,

UN TERRAIN DE 6 VERGES GRANDES,

PROPRE POUR FAIRE DES BRIQUES,

SITUÉ EN STER, A ANS,

Près de l'ancienne houillère Hardy, longeant le chemin et où se trouve un réservoir alimenté par une source. 664

VENTE PAR SUITE DE DÉCÈS.

LE MARDI, 29 MAI 1839, à 5 heures de relevé, à la maison cotée n. 25 nouveau, 744 bis ancien, rue des Escaliers des Tisserands, à Liège, l'huissier ENGLEBERT, vendra publiquement une partie de

MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS, consistant principalement en deux hautes Garde-Robes, deux Commodes, une Horloge avec caisse en chêne, Tables, Chaises, Armoire; Ustensiles de cuisine, une petite charrette à bras, vieilles ferailles, pavés, porcelaines, etc., etc. ARGENT COMPTANT. 670

VENTE

D'UNE MAISON

SISE A VOTTEM.

MARDI 28 MAI 1839, 10 heures du matin, à la requête des enfans Sauveur; il sera procédé pardevant M. le juge-de-peace des cantons Nord et Est de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, N° 445 et par le ministère de M^e KEPPENE, notaire,

à la VENTE aux enchères d'une MAISON avec cour, étable, jardin, situés à Vottem. Aux conditions à voir au bureau de paix et en l'étude du dit notaire. 624

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N° 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantouffles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer. 594

lundi trois juin 1839,

A MIDI PRECIS,

ET LE LENDEMAIN, S'IL Y A LIEU, A NEUF HEURES DU MATIN, Attendu la grande quantité, dans le chantier dusieur L. DELVAUX, sur Avroy,

ON VENDRA

UNE

QUANTITÉ DES PLUS CONSIDÉRABLES,

DE

BOIS SCIEZ.

Savoir: Une quantité extraordinaire de Planches, Quartiers, Barreaux et Feuilles de chênes, fort secs, propres à employer desuite, dont une partie rare de 12-13-14-15-16-17-18-19 et 20 pieds, pour faire les plus beaux planchers possibles; beaucoup de Horrons de chêne, de frêne et de cèrisier; une très-grande quantité de Planches, Quartiers, et Horrons de hêtre, BELES PLANCHES D'ALETTE; une très-grande partie de Wères, Terrasses et Posselets, de Planches et Lattes de Bois-Blanc, et de Planches et Horrons de sapin du Nord; plusieurs cents de rais et jantes, Lattes à plafonner, etc. etc. ARGENT COMPTANT.

A vendre par licitation

Vendredi 31 MAI 1839, à 10 heures du matin, au bureau de la justice-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, rue d'Amay, N° 653, le notaire PARMENTIER adjugera publiquement aux enchères,

UNE MAISON

n° 1020, avec four, cour et jardin, sise à St-Nicolas en Glain, sur la chaussée, joignant d'un côté à Peau et d'autre à Closset. 530

LE LUNDI 10 JUIN 1839, à 10 heures, le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

UNE

PROPRIÉTÉ

SITUÉE EN CORBILLON,

COMMUNE DE CLERMONT, CANTON D'AUBEL,

et consistant en DEUX MAISONS, d'autres bâtimens et huit hectares 57 ares de jardin et prairie, détenus par Guillaume Pire, à l'exception de la petite maison qui est occupée par le sieur Grignard.

Aux conditions que l'on peut voir en ladite étude et qui offrent beaucoup de facilité pour le paiement du prix. 665

VENTE

D'UN

BEL HOTEL

SITUÉ A LIÈGE.

LUNDI 3 JUIN 1839, à 3 heures de relevé, en l'étude et par le ministère de M^e DE BEFVE, notaire à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ

A l'exposition en VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UNE

belle et vaste maison,

Connue sous l'enseigne d'HOTEL DE FLANDRES, situé à Liège, rue du Pont-d'Avroy.

Cet Etablissement, remis entièrement à neuf et si avantageusement achalandé à cause de sa bonne situation au centre de la ville, gagnera de beaucoup encore par le placement de la station du chemin de fer aux Guillemins.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente, audit notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n. 281-19. 629

A vendre ou à louer,

POUR EN JOUIR PRÉSENTEMENT,

UNE BELLE ET

GRANDE MAISON,

au centre de la ville, avec remise et écurie si on le désire.

Derrière cette maison se trouvent deux vastes corps de bâtimens avec grande cour au milieu, propres à toute espèce de fabrique ou industrie.

Cette maison, ain si que les deux bâtimens derrière sont tout-à-fait indépendans l'un de l'autre; ils sont à vendre ou à louer ensemble ou séparément, au gré des amateurs.

Il sera accordé des facilités pour le paiement. S'adresser à M. le notaire MOXHON, rue Hors-Château, N° 482.

A vendre de gré-à-gré,

TRÈS-BELLE TERRE

D'ORIGINE PATRIMONIALE,
CONSISTANT

EN UN MAGNIFIQUE CHATEAU

Avec remises, écuries, jardins légumiers et anglais, étangs, quatre belles FERMES, BOIS, un MOULIN et une BRASSERIE avec ses ustensiles, le tout ne formant qu'un ensemble, d'une contenance de 224 hectares ou 256 bonniers ancienne mesure, avec grande route pour Liège, Maestricht, Aix-la-Chapelle et Verviers, située près de Dalhem, à 10 minutes de la route de Battice à Maestricht traversée par le ruisseau dit la Berwine.

Cette propriété jouit de tous les agréments, tels que : pêche, chasse, tondrie, etc.

Il y aura beaucoup de facilités pour le paiement, et on acquerra avec toute sécurité.

S'adresser en l'étude du notaire FLECHET, à Warsage, canton de Dalhem, pour connaître les conditions et le prix. Lettres affranchies.

Mardi 28 mai courant,

A UNE HEURE DE RELEVÉE,

Chez le sieur DIRICK-PLYERS, à la maison neuve à Noble-Haye, près de Herve,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par le ministère de M^r DELBOUILLE, notaire à Liège, à la

VENTE DÉFINITIVE EN MASSE ET EN DÉTAIL,

EN 47 LOTS,

D'UNE BELLE FERME,

UN

BEAU QUARTIER DE MAÎTRE,

Le tout couvert en ardoises, ayant des belles caves, six places au rez-de-chaussée, grande salle et plusieurs chambres et greniers au 1^{er} et 2^e étages, et plusieurs maisons avec 19 à 20 bonniers de terres, jardins, et prairies bien arborées et de première classe, le tout situé près de la chapelle de Noble-Haye, commune de BOLLAND et à un quart de lieue de Herve, on laissera une bonne partie du prix en rente, le tout si on le désire. Immédiatement après avoir exposé le tout en vente, si elle n'a pas lieu, on exposera le tout en location aux enchères publiques en masse et en détail en 48 ou 49 lots pour un terme de 3 ou 6 ans à prendre cours le premier mars 1840.

Ordre de la vente, et de l'exposition en location :

Après avoir exposé le tout en vente en masse et en détail, si elle n'a pas lieu, on commencera par exposer en location les maisons neuves, vis-à-vis de la chapelle à Noble-Haye, occupées par les sieurs Dirick-Plyers et Théodore Vandersavel, l'une après l'autre, puis en masse; après on exposera celles occupées par les sieurs Jean Wathieu et Simon Waucoumont dans le même ordre; puis les bâtiments de la ferme occupée par le sieur Pierre Joseph Poumay et la dame Ida Wintgens, puis les 43 lots des terres et prairies afin que chaque acquéreur ou locataire des dites maisons ou ferme puissent aussi acquérir ou prendre en location tant et tels lots qu'ils jugeront à propos, des dites prairies ou terres contenues dans chacun desdits 43 derniers lots. — Les lots qui ne seront pas vendus ni loués le dit 28 mai seront réexposés de nouveau le jeudi 30 du dit mois au même lieu et à la même heure.

Société Générale

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS. — 5^e MAÎTRISE.

On donne avis que la VENTE de la COUPE DE FUTAIE, ordinaire 1839, dans la forêt de HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le MERCREDI 29 MAI 1839, à onze heures précises du matin, dans une des salles du Palais de Justice, à Liège, par devant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé; et à St-Troind au bureau du maître particulier des forêts de ladite société.

PAR EXPLOIT du 23 mai 1839, enregistré le 24, de l'huissier Mathieu Louis LEMOINE, en vertu d'un jugement rendu par défaut par le tribunal civil de 1^{re} instance, seant à Liège, le 8 janvier 1839, y enregistré le 14, et dûment signifié, et à LA REQUÊTE de M. Henri Nicolas Guillaume DE BEFVE, notaire public, demeurant rue Sœurs-de-Hasques, à Liège, où il a choisi domicile, et d'abandon au bureau de la mairie de Grivegnée jusqu'à la fin des poursuites, il a été fait commandement au sieur Constantin Gilles Bernard SIMON, négociant, demeurant ci-devant au Bois de Breu, commune de Grivegnée, de payer au requérant ou audit huissier, pour lui porter des pièces, onze cent soixante-un francs 47 centimes, montant des condamnations en principal prononcées contre lui par le dit jugement et au profit du requérant sans préjudice des dépens, et autres dus frais et mise d'exécution, à ce défaut, il lui a été déclaré que le requérant se pourvoira par toutes voies de droit, notamment par la saisie exécution de ses meubles et effets, et attendu que le dit Constantin Gilles Bernard SIMON a déclaré à la mairie de Grivegnée avoir transféré son domicile à Eupen, royaume de Prusse, sans en justifier et que sa résidence actuelle est d'ailleurs inconnue. L'exploit lui a été adressé à Eupen sous enveloppe, par lettre chargée par la poste ordinaire; 2^e une copie a été affichée à la principale porte de l'auditoire du tribunal de première instance de Liège, et une pareille copie a été remise à monsieur le procureur du Roi, près le dit tribunal, lequel a visé l'original.

M. L. LEMOINE, huissier. 658

A vendre de gré-à-gré

TRES-BELLE FERME,

SITUÉE PRÈS DE MORTROUX,

Et à 20 minutes de la route de Battice à Maestricht, consistant en bons Bâtimens d'habitation, d'exploitation, construits en pierres et briques, et en grande partie couverts en ardoises et tuiles, Jardins, Prairies et Terres Labourables, le tout en un seul gazon, d'une contenance d'environ 25 hectares. LE REVENU ANNUEL est de 1350 frs. net, ce qui est constaté par un bail fait le 29 septembre 1831. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement, et il y a toute sécurité pour l'acquéreur.

S'adresser pour tous renseignements et en connaître les prix et conditions à M^r FLECHET, notaire à Soiron, canton de Verviers, et à Liège, rue Féronstrée, n^o 25 nouveau 586

mont de piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N^o 85.

Le directeur porte à la connaissance des intéressés un extrait de l'arrêté concernant la vente des gages, pris par la commission administrative, le 12 janvier 1839, et approuvé par l'autorité supérieure.

Art. 1^{er}.

La vente de gages surannés (c'est-à-dire après 14 mois de dépôt) aura lieu le jeudi de chaque semaine, à deux heures de relevée.

Art. 2.

Le 1^{er} de chaque mois un avis dans les journaux et une affiche placée aux endroits ordinaires, annonceront les jours de vente qui se feront pendant le mois.

En conséquence les ventes du mois de juin auront lieu les jeudis, 6, 13, 20 et 27 à deux heures précises. Le 21 mai 1839. FÉLIX JEHOTTE.

INSPECTION FORESTIERE DE LIÈGE.

Le 4 JUIN 1839, à 10 heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude de M^r VOISIN, notaire à Verviers, à l'Adjudication Publique, aux enchères, de la

CONSTRUCTION

D'UNE

Maison avec Écuries,

Au lieu dit DROSSART, dans la forêt domaniale de Hertogenwald, située en la commune de Membach.

On peut prendre inspection du plan et des conditions chez le sous-inspecteur, à Hevremont-Limbourg.

Le cahier des charges est aussi déposé au bureau du soussigné. Liège, le 15 mai 1839.

L'inspecteur des eaux et forêts des provinces de Liège et de Limbourg. (Signé) DECHESNE, l'atné. 621

TRAVAUX A EXECUTER

AUX

ROUTES NEUTRE ET COMMUNE EN 1839.

AVIS.

MERCREDI 12 juin 1839, à dix heures du matin,

à la Maison Blanche,

IL SERA PROCÉDÉ,

en présence des délégués des gouvernements Belge et Prussien, A L'ADJUDICATION PUBLIQUE, par soumission et aux enchères, des TRAVAUX A EXECUTER en 1839, aux ROUTES NEUTRE et COMMUNE; d'après les conditions du devis qui est déposé tant à l'hôtel du gouvernement, à Liège, que dans les bureaux de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et à la régence royale prussienne, à Aix-la-Chapelle. Liège, le 25 mai 1839.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

PROVINCE DE LIÈGE.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR L'EMBLEVE A AYWAILLE.

AVIS.

Le public est informé que, conformément à l'arrêté royal du 20 avril 1837, les pièces relatives au projet de construction d'un PONT SUR L'EMBLEVE A AYWAILLE, seront déposées depuis le 24 de ce mois jusqu'au 24 juin 1839 à l'hôtel du gouvernement provincial à Liège, et qu'un registre sera ouvert, pendant ce temps, pour recevoir les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu. Bruxelles, le 21 mai 1839.

Le ministre des travaux publics, (Signé) NOTHOMB.

Pour copie conforme : Le greffier de la province de Liège, F.-N.-J. WARZÉE.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT.

du docteur Chaumonnot, pour la guérison des Rhumes, Catarrhes, et des maladies de poitrine, une MEDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur. Dépositaires pharmaciens: Decat, à Bruxelles; Obosinski à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte, à Liège; Frans-Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson-Vanoutrive, à Ypres; Van-Miert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai; Bossut, fils, à Tournay.

LE MARDI 4 JUIN prochain, à 11 heures, M^r DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHERES en son étude, rue Féronstrée, UNE

GRANDE MAISON,

située à Liège, quai d'Avroy, n^o 737, portant l'enseigne du Moulin d'Or, avec un superbe jardin de 3 verges entouré de murs construits à neuf et joignant à la station du chemin de fer. S'adresser audit notaire. 637

A VENDRE.

1^o Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2^o DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques. S'adresser place St. Denis, n. 637.

LE MARDI 4 JUIN 1839, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DE BEFVE, IL SERA VENDU DÉFINITIVEMENT et à un prix très avantageux,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ,

située en la commune de Grivegnée sur la chaussée de Liège à Chaudfontaine; consistant en une GRANDE MAISON, récemment construite, cour, remise écurie, jardin et terres d'une superficie de deux hectares 51 ares et deux centiares de première classe.

S'adresser pour visiter les lieux au propriétaire, et pour connaître les conditions audit notaire, rue Sœur-de-Hasque, n. 281-19, à Liège. 564

BOURSES.

Table with columns for location (PARIS, LONDRES, AMSTERDAM) and various financial instruments like 5 p. c., 4 p. c., etc.

Table for LONDRES, LE 22 MAI, listing various financial instruments and their values.

Table for AMSTERDAM, LE 23 MAI, listing various financial instruments and their values.

Table for ANVERS, LE 24 MAI, listing various financial instruments and their values.

Table for CHANGES, listing exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, etc.

BULLETIN DE BOURSE. La rente active d'Espagne a été négociée à 18 5/8 à 11/16 au comptant et 5/8 au 28 courant. Après clôture, elle reste à 11/16 et demande à 5/8 au comptant. Les primes toujours abondantes et à bon compte. Presque pas de transactions en d'autres valeurs.

Table for BRUXELLES, LE 24 MAI, listing various financial instruments and their values.